

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	9 sept. 2020

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c	62
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	66
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22	67
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23	68
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	69
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	70

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	73
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	73
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	74
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	77
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	79
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	80
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	88
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	89
La Financière Région Réunion.....	89
Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	92
2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	94
Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME.....	97
<i>Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME</i>	<i>99</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	103
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	105
10.1. Grands projets	105
10.2. Plans d'action communs.....	109
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	112
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	112
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	113
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	113
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	113
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	114
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	114
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	116
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	117
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	118

14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	118
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	118
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 118	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	119
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	119
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	120
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	121
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	122
	Documents.....	123
	Résultats de la dernière validation	124

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le PO FEDER 2014-2020 présente au 31/12/2019, un niveau de réalisation satisfaisant qui se reflète dans l'examen de performance réalisé en cours d'année par la Commission Européenne au regard des indicateurs de réalisation et financiers.

1. *Des niveaux programmation et certification satisfaisants ...*

Au 31 décembre 2019, les niveaux de programmation et de certification du PO FEDER Réunion se poursuivent à un rythme soutenu et se reflètent dans le volume cumulé important :

- 995 dossiers ont été sélectionnés représentant un coût total de 1 543 246 658,18€, soit 79,5% du coût total et un montant FEDER de 800 919 777,62€.

- Les dépenses certifiées représentent quant à elles 637 010 806,92€.

Cette cadence de certification et de soumission des dépenses a permis de dépasser le seuil du dégageant d'office 2019 rapidement. Elle résulte également d'une sélection des opérations un stade de maturité avancé qui permettent de réduire le décalage temporel entre la programmation et la certification et qui explique aussi le niveau de programmation.

Par ailleurs le non agrément du dossier GP aéroport pèse lourdement sur le niveau de programmation alors que des dépenses à un niveau élevé ont d'ores et déjà été payées par le bénéficiaire.

Le montant cumulé des appels de fonds de l'Autorité de certification auprès de la Commission Européenne s'établissait au 31 décembre 2019 à 321 161 797,08€ de FEDER.

1. *...A un moment charnière de l'exécution de la programmation 2014-2020 et ...*

Ces bons résultats du PO FEDER, ont donné lieu à un examen de la performance relevé pour 6 des 8 axes du programme hors Assistance Technique, comme l'a « noté avec satisfaction » la Commission Européenne dans son courrier de réponse au RAMO 2018 (Ref. Ares(2019)4980373 - 30/07/2019).

Cette dernière a également pris acte que la non-performance des axes 2 et 5 au regard d'aléas

imprévisibles détaillées via les explications « fournies par l'autorité de gestion lors de la réunion technique du 17 juin et reprises au chapitre 17 du RAMO [...] et sur les actions qui seront entreprises pour les dynamiser afin d'atteindre les valeurs cibles de 2023. »

La réaffectation de la réserve de performance de ces deux axes avait été anticipée par l'autorité de gestion et intégrée dans ses travaux prospectifs réalisés en début d'année pour anticiper au mieux l'exercice de révision du programme en lien avec l'examen de performance.

Cette modification visait également à optimiser l'exécution du programme sur les autres axes jusqu'à la fin de la programmation. La modification proposée s'est également appuyée sur les premières évaluations réalisées (évaluation de mise en œuvre du programme et évaluation thématique sur l'innovation et le développement économique).

A titre d'exemple, parmi les axes de la concentration thématique, les axes consacrés au développement économique (OT3) et à la lutte contre le réchauffement climatique (OT4) ont été abondés. Parmi les axes non prioritaires, on notera que le dynamisme des projets en matière d'infrastructure d'éducation et de formation a également nécessité des moyens supplémentaires.

Cette modification du programme a été présentée au CNS de novembre 2019 et adressée à la Commission pour approbation.

1. ... dans le cadre d'une gouvernance et une gestion dynamiques.

Le PO FEDER a continué en 2019 à faire l'objet d'un suivi associant l'ensemble des partenaires dans les décisions importantes relatives à sa mise en œuvre dans le cadre de la gouvernance prévue.

Au cours de l'année, l'avis des membres du Comité National de Suivi a été régulièrement sollicité par procédure écrite au sujet de modifications ou d'approbation de critères de sélection.

Elles avaient pour objectif de stimuler la programmation sur les axes les plus dynamiques en proposant de nouvelles mesures ou en élargissant les dispositifs existants à de nouvelles thématiques afin d'optimiser les possibilités ouvertes par le PO :

- en mai 2019 pour l'axe 3 « augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (tourisme) » et l'axe 4 « Réduire la consommation électrique des bâtiments publics et des logements sociaux » ;
- en juin 2019, pour renforcer les politiques « génératrices » d'emplois suite aux événements sociaux de 2018 et en matière d'économie circulaire (axe 3) et mieux accompagner la transition écologique en lien avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) régionale, à travers des critères relatifs à une nouvelle action pour soutenir l'installation de centrales photovoltaïques par les particuliers (axe 4) ;

- en août 2019, afin d'élargir les critères de sélection relatif aux actions d'aménagements et d'équipements de sites touristiques publics présentés par les maîtres d'ouvrages publics.

Une réunion technique a eu lieu le 16 juin 2019 avec la DG REGIO pour examiner l'avancement du Programme sur la base du RAMO 2018 qui a été soumis au 30 juin pour l'examen de performance et présenter les orientations en vue de la modification à mi-parcours du PO.

La fin de l'année a été marquée par la tenue d'un Comité National de Suivi plurifonds en présence de l'ensemble des partenaires locaux, des représentants des autorités nationales et des différents services de la Commission Européenne.

La séquence technique a notamment été l'occasion pour l'autorité de gestion de présenter en détail la modification du PO et de faire un point d'avancement des grands projets. Enfin, le comité a été clôturé par une séance plénière en présence des trois co-présidents du Comité National de suivi, qui ont tenu une conférence de presse conjointe à laquelle ont également pris part les représentants de la Commission Européenne. Le comité a donné lieu à de nombreuses retombées média permettant d'asseoir la forte notoriété dont jouissent les fonds structurels européens à La Réunion, comme l'a souligné la DG Regio au cours de ce comité.

Les autres outils de gestion mis en place par l'autorité de gestion, continuent également de faire l'objet d'un suivi attentif et participent à la gestion dynamique du programme.

Les deux instruments financiers sont opérationnels et enregistrent des résultats significatifs qui sont détaillés dans la section 8 du RAMO.

En ce qui concerne les ITI, tel que prévu une seconde étape de contractualisation avec les autorités urbaines a été mise en œuvre et est entrée dans sa phase opérationnelle en 2019. Il convient de rappeler qu'à ce titre, la programmation des dossiers se fait dans le cadre spécifique de comités territoriaux qui associent étroitement les autorités urbaines. Depuis le début de la programmation 100 opérations ont été examinées pour un montant total éligible de 101,2 M€, soit 7 % de la programmation.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>Depuis le début de la programmation 186 opérations ont été soutenues au titre des 2 objectifs spécifiques de l'axe 1.</p> <p>OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines 13 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 21,4 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations de travaux et d'aménagement d'infrastructures de recherche telles que la construction des locaux de l'UFR SANTE sur le site de Saint Pierre Phase 2 - 4 opérations d'amélioration des connaissances avec des projets de recherche portant sur la caractérisation des miels issus de la biodiversité végétale mellifère locale, la prévision des cyclones ou encore l'acquisition des données sur la pratique physique et sportive à La Réunion - 1 opération portant sur la mise en œuvre du programme de recherche agronomique du CIRAD 2019-2021 - 3 opérations visant à renforcer l'état sanitaire au travers de projets de recherche, notamment sur la lutte contre le moustique Aedes Albopictus par la technique de l'insecte stérile; - 2 opérations portant sur l'Allocation Régionale de Recherche Sessions 2017 et Session 2018 <p>OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3 33 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 8,8M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 projets de recherche dans le domaine de la valorisation de la biodiversité - 2 opérations pour la diffusion et la valorisation de la culture scientifique - 10 programmes d'actions au bénéfice de 6 structures intervenant pour la mise en œuvre de la S3 - 12 opérations de soutien aux pôles d'innovation - 5 projets innovants portés par des entreprises - 2 opérations de soutien de l'innovation par le recrutement de jeunes diplômés
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE	Depuis le début de la programmation 6 opérations ont été sélectionnées pour un CTE de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>40,5 M€ et un soutien FEDER.</p> <p>OS 3 : Augmenter la couverture de l'île en THD 1 opération a été programmée en 2019 pour la mise en œuvre du Grand Projet relatif au Très Haut Débit pour un CTE de 36,9 M€ cofinancé, inférieur in fine au seuil qui caractérise un Grand projet.</p> <p>OS 4 : Augmenter l'usage des e-services 1 opération de Développement de services dématérialisés des administrations a été programmée en faveur de l'Université de la Réunion avec le projet UNR- RunCO 3.0 pour un CTE de 1,0 M€</p>
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis le début du programme 326 opérations ont été programmées pour un CTE de 253,969 M€. Cet axe conforte la forte dynamique engendrée depuis le début du programme.</p> <p>OS 5 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs prioritaires 18 opérations ont été programmées au bénéfice de 18 entreprises distinctes avec une contribution totale à l'emploi estimée à 177 ETP, un CTE 35,7 M€. - 4 opérations pour la création d'activité dans le secteur numérique - 5 opérations dans le secteur du tourisme dont un hôtel de 31 chambres à Mare à Vieille Place - 9 opérations dans le secteur de l'agroalimentaire - 3 opérations dans les autres secteurs</p> <p>OS 6 : Augmenter les parts de marché des entreprises notamment dans les secteurs prioritaires 33 nouvelles opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 22,2 M€ : - 10 actions collectives dont 6 sur la structuration et la professionnalisation des filières, 1 en faveur de la conquête de nouveaux marchés, 2 opérations de promotion touristique et 1 action dans le domaine des TIC en faveur de l'économie marchande - 25 opérations d'amélioration de la compétitivité des entreprises aux compétences immatérielles, à travers des aides à l'encadrement (5 opérations) ou des</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>soutiens à l'investissement matériel (20 opérations). On notera que parmi ces soutiens directs : 10 opérations concernent des secteurs prioritaires.</p>
4	<p>PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE</p>	<p>Depuis le début de la programmation 138 opérations ont été soutenues pour un CTE de 158,2 M€</p> <p>OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étude de faisabilité technique et financière a été programmée en 2019 portant sur le projet de climatisation par un SWAC du CHU de Saint-Pierre avec un CTE de 2,7 M€ <p>OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable</p> <p>13 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 19,4 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 centrales photovoltaïques en autoconsommation - 1 projet de méthanisation et de cogénération - 1 projet de chaufferie biomasse - 2 opérations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques <p>OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux</p> <p>21 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 35,3M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations de rénovation thermique sur 2 collèges - 3 opérations de rénovation des éclairages publics convertis en LED - 2 dossiers sur le dispositif Ecosolidaire 2018 et 2019 <p>Au titre des ITI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 opérations d'installation de chauffe-eau solaire sur des logements sociaux <p>OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements</p> <p>4 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 3 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étude préliminaire RRTG EST - 1 opération sur le pôle d'échange de la Saline - 1 projet ESTI+ de la CIREST – Pôle d'échanges de Saint-André - 1 opération d'aménagement de l'espace public arrière maire de Saint-André

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Depuis le début de la programmation, 59 opérations ont été soutenues pour un CTE de 145,7 M€</p> <p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets A ce stade, aucune opération n'a été programmée.</p> <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif 5 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 34,4 M€ - 1 étude relative à la gestion des zones humides sur le territoire de la CIVIS - 4 unités de potabilisation</p> <p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel Ont été programmées en 2019, 5 opérations d'aménagement de sites publics touristiques pour un CTE de 6 M€. Il s'agit de l'aménagement touristique des jardins de la plage à Saint-Pierre, de l'aménagement des accès du Parc du Colosse à Saint-André, de la valorisation des paysages et l'accueil du public sur le site de la Grande Chaloupe, de l'aménagement touristique du Terrain Paddocks à Grand Bois, des études de conception sur l'extension du bassin de baignade de Grande Anse à Petite Ile.</p> <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées 1 opération a été programmée en 2019 en faveur de la valorisation intégrée et l'accompagnement à la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (VIA DAUPI) pour un CTE de 328 251 €.</p>
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>Depuis le début de la programmation, 15 opérations ont été soutenues pour un CTE de 397,0M€,</p> <p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier</p> <p>En 2019, 1 modification du plan de financement de l'opération portant sur la construction</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		de la nouvelle route du littoral avec une sur largeur pour les transports collectifs et les modes doux a été programmée pour un CTE de 303,8M€.
7	REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION	OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation 2 opérations ont été programmées en 2019 pour un CTE de 18,478 M€ - 1 opération de construction des locaux de l'UFR SANTE sur le site de Saint-Pierre - 1 opération de construction du collège Gaston Crochet à la Plaine des Palmiste
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE	Depuis le début 208 dossiers ont été programmés pour un CTE de 249,079 M€ 55 opérations ont été programmées en 2019 pour un coût total éligible de 21,2 M€ - 1 opération portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité du Pôle Portuaire Energétique de Bois Rouge (PPIEBR) intégrant la réalisation d'une zone d'activité - 54 opérations de soutien au fret dont 6 opérations pour des extrants OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port (...) En 2019, aucune opération n'a été programmée. OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires (...) 1 opération a été programmée en 2019, il s'agit de la restructuration des espaces extérieurs et le raccordement de la station d'épuration de l'aéroport à la station du Grand Prado pour un coût total éligible de 6,7 M€ OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des entreprises IS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation -7 opérations ont été programmés en 2019 pour un coût total éligible de 25,667 M€ - 2 programmes d'études sur le traitement des crues l'une sur le territoire de la CIVIS et l'autre concernant la rivière des Remparts - 1 opération de travaux de protection contre les crues à l'Etang Salé les Hauts - 1 opération de travaux de sécurisation de l'Ilet Danclas - 1 opération de travaux d'urgence de sécurisation des berges sur la Ravine Sèche et la Grande Rivière Saint Jean - 1 opération de travaux de traitement des crues de la rivière des Remparts - 1 opération de travaux relatifs à l'adaptation des épis des ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN	Depuis le début de la programmation, 13 dossiers ont été financés au titre de l'assistance en

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	<p>LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020</p>	<p>technique pour un coût total éligible 15,57 M€</p> <p>Ils correspondent pour l'essentiel à des opérations de l'objectif spécifique 22 « Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion » à travers notamment le recrutement de personnel affectés à des missions de suivi, de gestion, de contrôle, et de coordination au sein des services de la Région ou de la structure partenariale AGILE (12 opérations).</p> <p>Une opération a été programmée au titre de l'objectif spécifique 23 lié à l'assistance technique relative à l'information et la communication du programme.</p> <p>Aucune nouvelle opération n'a été programmée au cours de l'année 2019.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			39,90			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			157,20			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	39,40			28,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	139,20			70,00			30,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	11,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	13,00		5,00		5,00		5,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			205,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			219,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			150,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			170,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			6 088 694,85			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			17 353 367,55			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			111,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			144,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	101,00			43,00			10,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	137,00			103,00			55,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	50,00			20,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	91,00			34,00			42,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 104 735,48			1 742 436,45			152 618,43		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	14 491 313,45			12 537 603,53			2 380 485,09		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	67,00			23,00			10,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	94,00			48,00			55,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	19,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	40,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	910 873,29			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	19,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	5,00		La valeur 2018 est issue des opérations soutenues uniquement. A ce chiffre doivent être ajoutées les opérations accompagnées par le crédit impôt recherche pour lesquelles, seule une valeur globale pour l'ensemble des outre-mer est connue à ce jour.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	10,00		42,00		42,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	0,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			20 306,00			
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			0,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			2 070,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	20 306,00			0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 070,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	95,00	87,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	75,00		58,00		27,00		5,95	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			100,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			0,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			18,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			15,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			100,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	10,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	15,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	62,00		
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	1 351,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	62,00		54,00		54,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	1 351,00		570,00		570,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		76,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		79,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00		76,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00		79,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00		134,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00		134,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		76,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		79,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	38 400 000,00		4 797 908,01			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	38 400 000,00		57 745 533,69			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00		0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00		0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	380,00		136,88			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	380,00		547,61			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	67,00		40,00			7,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00		54,00			35,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	67,00		40,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	70,00			54,00			35,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	67,00			40,00			7,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00			54,00			35,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 341 335,65			1 857 799,85			1 050 952,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	30 536 032,43			25 326 513,52			10 160 534,97		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	91,10			51,50			29,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	361,60			252,50			158,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	18,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 571 960,41			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	65,50			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	1 493,00	2010	1 619,00	1 682,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	1 381,00		1 286,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00			976,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00			946,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			159,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			153,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			79,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			79,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	500,00			817,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	500,00			792,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			35 991 063,72			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			56 932 944,18			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			218,94			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			325,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	553,00			470,00			14,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	730,00			407,00			149,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	122,00			86,00			14,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	127,00			99,00			75,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	51,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	51,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	448,00			396,00			48,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	594,00			299,00			77,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	30 668 005,48			13 101 848,62			4 470 258,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	52 009 366,38			37 017 924,17			29 512 458,50		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	156,10			58,50			26,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	283,00			211,00			172,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	73,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	50,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 026 936,16			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	19 867,00	2010	20 887,00	24 156,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	24 161,00		23 666,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			0,83			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			6,98			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00			719,85			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00			9 799,33			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,65			0,63			0,01		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,55			0,62			0,54		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	212,60			159,40			16,96		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 289,47			212,60			144,20		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,13			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	25,90			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	GWh	Moins développées	1 015,00	2013	1 032,50	951,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	1 078,80		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	246,50		Au regard de la valorisation énergétique de la « bagasse », sous produit de la canne à sucre, l'indicateur marque en 2018 une nette diminution due à une sous production exceptionnelle de -24 % du tonnage de canne cette année.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	196,30		244,10		244,10		264,30	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			5 080,52			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			12 307,05			
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			0,00			
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			13,00			
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			5 137,00			
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			9 787,00			
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			0,00			
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			1 659,00			
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			0,00			
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			177 248,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 000,21			1 684,57			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 159,40			4 814,21			2 353,82		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	3 777,00			0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	5 843,00			0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	164 773,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	287,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	257,70		246,70		244,10		218,30	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			3,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			7,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			10,89			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			19,21			
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			0,00			
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			2,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	3,00			1,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	5,00			5,00			1,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,59			8,59			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	19,21			13,45			8,50		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	2,50			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2014	50 000 000,00	42 507 300,00		Malgré la modification de cet indicateur déposée fin 2017 et approuvée par la Commission en 2018, la comptabilisation des réalisations au titre de cet indicateur ont permis de révéler une nouvelle difficulté liée au changement de méthodologie de comptabilisation des organismes de transport. Auparavant basée sur la comptabilisation de la billetterie et des abonnements, l'estimation du nombre de voyageurs s'opère désormais via une nouvelle méthodologie appliquée en 2018. La valeur 2018 est paradoxalement inférieure à la valeur de référence alors qu'elle apparaît plus fiable. L'AG fera à ce titre une proposition de modification.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	39 338 676,00		43 391 160,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			7,00			
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	7,00			6,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence de	Année de référence de	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	6,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	21,00		24,00		30,00		35,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			Indicateur lié à un projet en cours d'accompagnement Grand projet
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en améliorant la performance du tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation (notamment matière) des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	407 219,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	434 000,00		450 650,00		450 798,00		450 798,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			7 237,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			233 856,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	7 237,00			7 237,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	137 583,00			35 937,00			20 087,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	49,60		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		49,60		49,60		42,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	850 000,00			648 280,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	850 000,00			1 336 122,00			
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			18,00			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			117,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	435 350,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	887 180,00			320 547,00			6 000,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	17,31			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	61,73			25,93			18,14		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,20			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	18,18		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	18,18		11,00		11,00		11,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			4,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			12,00			0,90		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	82,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	82,00		82,00		19,00		19,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			5,92			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			20,93			
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			0,00			
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			18,60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	3,92			3,92			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	20,92			7,96			5,71		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ÉCHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	23,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	43,50		29,00		27,00		27,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			25,00			
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			25,00			
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			5 877,00			
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			10 355,00			
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00			
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			25,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			25,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877,00			0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	10 355,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	2,32		
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	78,60		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	2,32		3,15		3,15		3,30	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	78,60		74,00		74,00		74,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	0,00	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	0,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			18 687,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			18 687,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			15,00			
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			44,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			6 137,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	15,00			0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	24,00			23,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40		31,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			1 579,00			
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			7 961,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 579,00			1 371,00			0,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	7 229,00			3 926,00			1 728,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	122 170,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	117 009,00		114 660,00		114 011,00		118 356,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			172 899,00			
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			244 241,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			101,00			
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			105,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	172 899,00			0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			244 241,00			214 810,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	96,00			94,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	102,00			100,00			46,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	0,00		Donnée non disponible

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	316 000 000,00		316 000 000,00		316 000 000,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			1 365,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			13 501,00			
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			240,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			3 247,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 365,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	13 085,00			3 935,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	240,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	2 975,00			1 357,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	72,13		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	72,13		61,83		61,83		5,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			0,00			
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	374 869,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	336 109,00		331 361,00		324 673,00		240 061,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	2 451 666,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 422 346,00		2 293 420,00		2 150 510,00		2 078 064,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			79,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			79,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			8,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	71,00			54,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	71,00			8,00			47,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			9,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			9,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	86,13		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	87,60		95,46		83,00		75,60	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	46 891,00		

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	40 120,00		36 317,00		26 205,00		13 484,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	932
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	214
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	213
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	561
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	74

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	39,90					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	34 753 871,41					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	826 684,32					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	976,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	95 137 269,64					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	32 299 056,21					
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00					
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	3,00					
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 137,00					
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	26 714 840,08					
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	265 541 860,53					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	61 739 012,16					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	78 489 061,63					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	101,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	39,40	28,00	0,00	
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	27 889 143,93	7 189 017,72	2 655 498,68	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	146 340,00	0,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	549,00	470,00	21,00	
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	82 318 611,00	32 922 735,37	13 469 864,29	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	24 584 019,87	3 787 630,14	1 724 066,34	
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00	0,00	0,00	
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	3,00	0,00	0,00	
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	3 777,00	0,00	0,00	
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	7 237,00	0,00	
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	14 898 249,18	3 917 935,66	1 294 306,48	
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	263 487 953,32	207 373 310,93	2 691 196,10	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	5,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00	1 300,00	0,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	47 868 144,96	25 763 025,25	8 201 989,35	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	71 357 686,87	1 562 243,02	0,00	
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	4,00	0,00	
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00	0,00	0,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	96,00	94,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées				35,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	30			130,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			144 642 103,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	5 839			20 000,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3000000			47 386 751,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			874,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			294 489 057,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	22000000			273 533 731,00		
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4			4,00		
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	2			10,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	4800			7 200,00		
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0			140 000,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	20000			200 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	30000000			200 497 045,00		
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	1			1,00		
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0			40 000,00		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5			5,00		
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées				18,60		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			7 000,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			213 997 143,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			340 339 980,00		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200			3 500,00		
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			100,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	192 124 643,00	71,27%	116 803 279,85	60,80%	110 271 490,08	54 121 197,89	28,17%	186
2	FEDER	Moins développées	Total	62 455 000,00	80,00%	40 492 198,49	64,83%	40 492 198,49	913 716,57	1,46%	6
3	FEDER	Moins développées	Total	264 311 196,00	53,02%	253 969 173,84	96,09%	133 739 194,64	134 294 217,07	50,81%	326
4	FEDER	Moins développées	Total	257 930 953,00	57,68%	158 197 083,56	61,33%	137 789 556,86	38 576 569,27	14,96%	138
5	FEDER	Moins développées	Total	224 928 571,00	70,00%	145 716 152,27	64,78%	145 523 747,50	34 488 474,72	15,33%	59
6	FEDER	Moins développées	Total	394 600 000,00	42,31%	396 685 452,38	100,53%	396 685 452,38	265 891 643,08	67,38%	15
7	FEDER	Moins développées	Total	165 654 286,00	70,00%	166 741 389,77	100,66%	158 578 083,38	82 646 724,90	49,89%	44
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	352 008 414,00	54,06%	249 073 351,39	70,76%	164 822 268,62	108 192 635,40	30,74%	208
9	FEDER	Moins développées	Total	28 235 366,00	85,00%	15 568 576,63	55,14%	15 568 576,63	13 894 528,02	49,21%	13
Total	FEDER	Moins développées		1 590 240 015,00	59,12%	1 294 173 306,79	81,38%	1 138 648 299,96	624 827 071,52	39,29%	787
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		352 008 414,00	54,06%	249 073 351,39	70,76%	164 822 268,62	108 192 635,40	30,74%	208
Total général				1 942 248 429,00	58,20%	1 543 246 658,18	79,46%	1 303 470 568,58	733 019 706,92	37,74%	995

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		01	FR94	7 754 796,58	7 754 796,58	647 261,79	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	20 581 945,79	20 581 945,79	6 337 925,86	7
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		22	FR94	421 834,15	421 834,15	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		24	FR94	1 826 937,61	1 826 937,61	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	26 088 417,52	26 088 417,52	17 928 090,14	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	683 213,20	683 213,20	276 760,31	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		03	FR94	9 274,00	9 274,00	7 690,91	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		11	FR94	99 492,64	99 492,64	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	764 624,32	764 624,32	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		17	FR94	1 518 461,28	1 514 046,56	1 075 632,56	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	6 524 596,32	6 524 596,32	1 266 258,99	11
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	3 329 518,78	3 329 518,78	346 772,26	13
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	5 126 001,85	5 126 001,85	1 545 191,43	13
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	86 999,25	1
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	248 566,47	248 566,47	135 174,43	2
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	1 333 426,14	1 333 426,14	0,00	3
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	5 311 111,02	4 161 464,82	3 554 340,16	12
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 355 412,22	1 306 465,72	1 109 631,27	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	803 353,80	456 067,68	375 539,47	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	371 588,23	382 729,44	2
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	2 328 334,30	1 372 018,79	1 740 145,37	10
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	5 993 525,87	5 993 525,87	4 360 789,90	8
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	306 756,63	251 458,77	103 903,01	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	500 515,52	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		05	FR94	595 123,62	476 098,90	135 813,11	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	556 831,49	268 574,17	615 360,56	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		08	FR94	303 701,30	303 701,30	262 777,55	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	1 078 173,56	703 390,17	580 512,51	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 852 822,69	833 770,21	1 555 761,44	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	6 758 527,31	6 758 527,32	3 711 814,25	23
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	1 793 326,96	1 793 326,96	1 390 465,19	9
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	6 533 747,88	4 770 763,67	2 969 139,74	13
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	374 356,67	374 356,67	104 765,07	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	226 993,99	226 993,99	269 207,83	1
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	2 445 400,53	2 445 400,53	493 690,81	5
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	37 125 426,91	37 125 426,91	146 340,00	2
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR94	1 264 336,00	1 264 336,00	0,00	2
2	FEDER	Moins développées	079	01	07	07	02		13	FR94	127 290,00	127 290,00	87 032,25	1
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	1 975 145,58	1 975 145,58	680 344,32	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	45 472 591,97	17 668 453,10	39 894 170,07	65
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		06	FR94	297 860,15	148 930,08	103 518,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	53 997 926,46	15 195 122,01	39 445 933,98	66
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	292 438,56	140 205,90	282 220,75	3
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	6 756 879,88	3 106 033,08	1 490 478,99	4
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	2 447 753,38	1 064 061,40	1 788 973,28	13
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		15	FR94	16 366,00	8 183,00	16 390,41	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		17	FR94	569 726,63	279 063,31	573 742,56	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		20	FR94	44 000,00	22 000,00	40 121,57	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	108 828,48	48 168,47	109 654,19	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	1 414 207,40	707 103,70	723 109,31	4
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	7 500 000,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	250 439,94	131 101,27	199 979,99	7
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	176 190,00	88 095,00	140 080,00	6
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	109 720,00	57 728,00	72 806,00	4
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	31 839,50	20 695,67	31 839,50	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	36 000,00	18 000,00	36 000,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	64 000,00	30 000,00	50 200,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	76 750,00	36 675,00	13 350,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	15 168 548,69	14 506 855,06	10 655 295,50	63
3	FEDER	Moins développées	072	01	07	01	03		17	FR94	550 000,00	550 000,00	40 416,50	2
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	66 158 793,40	21 940 207,02	9 075 620,29	33
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	25 698 737,69	25 698 737,69	19 089 004,77	9
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	3 628 957,33	1 748 481,13	2 436 047,74	21
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		24	FR94	482 118,38	466 044,75	366 763,67	6
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	11 311 811,78	6 879 431,58	7 526 969,56	58
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		17	FR94	634 745,25	380 847,15	193 823,36	4
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		18	FR94	11 505,90	11 505,90	11 505,90	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	17 420 689,16	12 843 618,48	5 382 302,01	27
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	15 148 786,95	5 093 450,83	1 770 137,92	7
4	FEDER	Moins développées	012	01	07	01	04		10	FR94	2 722 104,00	1 633 262,40	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR94	36 217 271,31	36 217 271,31	0,00	4
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		18	FR94	3 607 092,92	3 607 092,92	1 105 418,31	5
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	598 739,61	1
4	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	04		12	FR94	71 900,00	71 900,00	72 305,81	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	54 948 407,77	54 948 407,77	11 767 686,91	15
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	6 671 883,00	6 671 883,00	3 160 309,16	6
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	9 126 759,02	9 126 759,02	6 987 370,72	8
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	45 077 173,93	45 077 173,93	9 877 480,70	7
5	FEDER	Moins développées	021	01	07	07	06		11	FR94	47 244 038,19	47 244 038,19	0,00	5
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	5 656 251,25	5 616 124,49	3 677 576,27	17
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	10 665 448,10	10 665 448,10	5 754 212,57	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		22	FR94	1 449 249,23	1 449 249,23	30 017,77	2
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	35 392 653,45	35 240 375,44	14 911 468,83	20
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	231 338,12	231 338,12	237 718,58	1
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	396 685 452,38	396 685 452,38	265 891 643,08	15
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	25 423 690,91	25 423 690,91	7 965 225,20	4
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	32 611 679,75	32 611 679,75	17 883 244,53	2
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	71 843 379,65	71 843 379,65	26 028 728,66	5
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR94	8 464 689,62	4 232 344,81	16 759 964,20	2
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	5 400 000,00	2 700 000,00	4 299 952,70	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		15	FR94	215 579,02	215 579,02	224 304,86	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	432 603,18	432 603,18	305 483,14	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		21	FR94	780 249,92	624 199,94	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	230 000,00	230 000,00	271 469,17	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	9 932 848,22	9 980 848,22	3 266 817,06	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		24	FR94	11 406 669,50	10 283 757,90	5 641 535,38	13
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	038	01	07	07	07		12	FR94	33 272 500,00	15 804 437,51	6 427 908,26	2
8	FEDER	Ultrapériphériques ou	040	01	07	07	07		12	FR94	7 627 780,85	7 627 780,85	1 806 705,89	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		septentrionales à faible densité de population												
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	01	03		17	FR94	31 746 725,18	27 103 667,25	33 072 681,55	8
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		22	FR94	49 056 510,66	48 892 710,66	7 192 164,94	13
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	43 107 234,50	23 238 610,86	22 470 755,94	72
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		07	FR94	81 776 144,52	40 911 833,65	34 981 232,36	104
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		08	FR94	1 588 267,68	794 133,84	1 564 692,77	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		24	FR94	898 188,00	449 094,00	676 493,69	4
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	14 394 704,43	14 394 704,43	12 900 163,11	10
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	105 000,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	889 364,91	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Deux études d'évaluation ont été lancées en 2018 :

- Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme ;
- Evaluation thématique d'impact du programme sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ».

Elles ont fait l'objet d'une restitution au Comité Régional de l'Evaluation en janvier 2019. Les conclusions et recommandations ont ensuite été présentées et validées par le Comité National de Suivi, réuni en novembre 2019.

La synthèse des résultats de ces évaluations est présentée ci après.

1. La mise en œuvre du programme

Les premières réalisations du programme répondent aux objectifs du programme, à la stratégie et aux besoins locaux. En attestent le niveau de réalisation global du PO (axes 1, 3 et 8) et des perspectives de programmation sur les axes les moins dynamiques (4, 5).

Des facteurs de ralentissement de la dynamique de programmation ont été identifiés, au niveau des acteurs avec les délais inhérents à l'appropriation par les EPCI de la procédure ITI et au niveau des grands projets : abandon du SWAC de Saint-Denis, révision du Plan régional THD.

L'organisation et les procédures instaurées par l'AG contribuent à l'efficacité dans la mise en œuvre du programme avec notamment : un transfert de l'Autorité de Gestion opérationnel ; des ressources humaines formées et compétentes, des acteurs institutionnels en phase avec la piste d'audit structurée par l'AG, une offre d'accompagnement renouvelée : PAF, guichets uniques, réseaux consulaires, pôles d'innovation ...

En revanche, certains porteurs de projet et bénéficiaires déplorent la longueur des délais administratifs et la complexité des procédures.

S'agissant de l'interaction du PO avec les autres politiques publiques existantes, les objectifs et les actions du PO sont en cohérence avec les orientations fixées par les documents stratégiques régionaux. Le partenariat établi entre l'Etat, la Région et le Département depuis la conception du programme jusqu'à la

programmation des projets contribue à l'articulation des politiques publiques relevant de ces acteurs.

La perception du PO FEDER de la part des bénéficiaires, des bénéficiaires potentiels, du grand public et des partenaires du programme est positive. En effet, l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude d'évaluation auprès des bénéficiaires et du grand public, souligne que :

- 95% des répondants recommanderaient à d'autres bénéficiaires de s'engager dans un projet FEDER ;
- 75% des répondants estiment que sans le FEDER leur projet n'aurait pas pu être réalisé ou aurait été réalisé avec difficultés ;
- Près des trois quarts des bénéficiaires estiment que les procédures sont complexes et expriment à cet égard des souhaits de simplification.

1. L'évaluation d'impact thématique

Le PO a accompagné la dynamique de création d'entreprises dans les secteurs identifiés comme prioritaires (tourisme, numérique, bio-économie, agro-nutrition) et permis aux entreprises existantes, de ces mêmes secteurs de développer et moderniser leurs capacités de production, leur ouvrant ainsi de nouveaux débouchés commerciaux.

Les interventions du PO en faveur de la conduite d'actions collectives mises en œuvre par les réseaux consulaires, les pôles d'innovation et les organisations professionnelles ont contribué à l'amélioration de la perception des productions locales, de la structuration des filières économiques et au développement des réseaux professionnels.

En matière d'innovation, le FEDER a accompagné la densification de l'écosystème et a permis l'émergence de nouvelles synergies entre recherche public et recherche privée, mais l'impact sur les capacités d'innovation des entreprises reste, à ce stade, difficilement mesurable sur la trentaine d'entreprises associées aux projets de recherche collaboratifs. Il reste que la structure du tissu entrepreneurial de La Réunion, composée très majoritairement de petites entreprises, limite l'impact du FEDER sur ce champ.

Sur le plan de la compétitivité et du rayonnement international des entreprises, le PO a amoindri l'impact négatif des surcoûts liés à l'éloignement des sources d'approvisionnement à travers le dispositif de soutien au fret intrants et extrants en faveur des entreprises de production. Le soutien aux infrastructures portuaires et aéroportuaires contribuera aux performances du territoire à l'export. Le FEDER a facilité l'inscription des entreprises exportatrices dans des chaînes de valeur mondiales et permis le développement de nouvelles opportunités et relations commerciales. L'étude souligne enfin, l'attractivité et le rayonnement du territoire permis par le soutien du FEDER aux grands projets d'infrastructures

innovants.

Au total, le PO FEDER a soutenu le tissu entrepreneurial et l'innovation privée dans les secteurs jugés prioritaires pour le développement économique de l'île. Le soutien aux grands projets d'infrastructures a contribué à stimuler la croissance économique de l'île tandis que l'action en faveur des performances environnementales doit également être soulignée.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 **PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le PO FEDER Réunion présente à fin 2019 un niveau de réalisation satisfaisant avec les objectifs fixés.

Au regard des conclusions de l'examen de performance et de l'exercice prospectif conduit par l'Autorité de gestion, des réallocations peu substantielles à l'échelle du programme ont fait l'objet d'une demande de modification à la Commission qui a été soumise fin 2019, après sa présentation en CNS.

Il n'est pas repris en 2019, les éléments ayant conduit à redimensionner certains projets et indicateurs dans les RAMO précédents.

Une modification allouant les réserves de performance et optimisant la gestion du programme

Une modification de programme intégrant la réaffectation des réserves de performances des deux seuls axes non performant mais aussi des propositions de réaffectation entre axe à la volumétrie peu significative, a été proposée en fin d'année 2019. L'objectif étant au regard de l'exercice prospectif, d'optimiser la gestion du programme.

Elle est détaillée au point suivant : b), « Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant. »

Retards liés à la réglementation ou au cadre juridique

Postérieurement à sa programmation en novembre 2018, le dossier THD a fait l'objet d'une plainte qui a suspendu provisoirement son marché. L'Autorité de gestion a dans le même temps suspendue elle-aussi les paiements afférents par précaution. Le jugement définitif a été rendu par le Conseil d'État le 09 avril 2019 et le marché initial a été jugé conforme. L'opération a pu reprendre son cours, pour autant, les délais supplémentaires induits par la suspension du marché se sont répercutés par des retards de certification des dépenses se traduisant sur les indicateurs financiers et de réalisation de l'axe 2. Enfin, le dimensionnement final de l'opération a été pris en compte, la dynamique d'investissement du secteur privé, réduisant aussi son périmètre tout en contribuant à une augmentation significative des résultats attendus.

Cas particuliers des projets relevant du Plan National de Renouveau Urbain

Il s'avère que les dossiers liés aux projets de renouvellement urbain identifiés dès la conception du programme en 2014, relèvent d'une mise en œuvre complexe avec un calendrier in fine peu compatible avec le programme. Cette compatibilité très partielle est constatée au niveau national et pas seulement

dans le cas spécifique des projets retenus à La Réunion. A fin 2019, aucune opération liée à l'ANRU n'avait été programmée. Les échanges avec les porteurs de projets et l'autorité nationale référente projettent un lancement des premières opérations en 2020. A ce stade, l'Autorité de gestion a maintenu les moyens communautaires prévus au titre de ces projets mais restera particulièrement vigilante quant au démarrage effectif des opérations (relevant des ITI) au regard de la bonne gestion du programme. Il convient de souligner que ce type de projets relève d'une méthodologie de programmation particulière pour laquelle l'Autorité de gestion n'a aucune marge de manœuvre.

Faciliter l'accès au soutien communautaire et alléger la charge administrative

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'évaluation du programme, une enquête réalisée auprès des bénéficiaires dont les premiers résultats ont été présentés en Comité Régional d'Evaluation fin 2018 et les conclusions définitives en 2019, a fait ressortir que la complexité était l'un des principaux freins dans l'accès aux fonds européens.

La Région Réunion, déjà engagée dans les processus de simplification proposés par la Commission depuis la génération des programmes 2007-2013, et qu'elle a reconduit en tant qu'AG du programme 2014-2020 au titre des taux forfaitaires déclinés dans l'axe 1 du PO, a dès lors accentué le recours aux options de coûts simplifiés.

A cet égard, et grâce aux nouvelles dispositions introduites par le règlement n°1046/2018 du 18/07/2018 dit "omnibus", l'AG a décliné très largement la mise en œuvre des coûts simplifiés pour le programme en 2018 pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019 et a opté également pour le traitement en coûts simplifiés pour les dossiers inférieurs à 100 K€. Elle a également lancé les travaux relatifs à l'élaboration de coûts unitaires pour deux dispositifs pour le programme post 2020.

Soutenir la dynamique de programmation

Depuis 2017, l'Autorité de gestion réalise chaque année, une analyse prospective afin de consolider, d'infirmier ou de renforcer ses hypothèses concernant la dynamique de programmation au niveau de chaque axe et de chaque priorité d'investissement.

Au regard des résultats de ces exercices récurrents, elle a lancé plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) au cours de l'année 2019, portant sur différentes thématiques, notamment un AMI en faveur du développement du numérique et de l'usage des E-services, deux AMI au titre de la fiche action 3.02 "Aide aux investissements pour la création des entreprises – volet tourisme" : l'un portant sur la création d'hébergements hôteliers dits "d'envergure", l'autre sur la création d'hôtels qualifiés de « petite hôtellerie de charme », afin de dynamiser le niveau de programmation en vue d'atteindre les objectifs fixés.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Au regard du caractère particulier de l'exercice 2019 au titre de l'examen de performance, l'exercice d'analyse prospective mené annuellement depuis 2017 par l'Autorité de gestion a été conduit en ciblant deux objectifs :

- d'une part il s'agissait de proposer une réallocation des réserves de performances des deux seuls axes qui n'avaient pas atteint leurs cibles fixées dans le cadre de performance ;

- et d'autre part, il s'agissait d'apprécier et d'anticiper les dynamiques de programmation à un stade avancé de réalisation afin de proposer des ajustements qui devraient permettre un « atterrissage » du programme dans les meilleures conditions en 2023.

A ce titre, une modification de programme a été présentée au CNS de novembre 2020 et soumise à la Commission début décembre.

En synthèse et pour ce qui concerne les axes prioritaires :

- Au titre de l'axe 1 : la diminution des investissements liés aux infrastructures de recherche par leur porteur de projet, ainsi que la diminution de l'appétence concernant principalement le dispositif de soutien aux projets innovant des entreprises, a conduit à proposer une diminution des moyens de cet axe.

- Au titre de l'axe 2, l'appétence confirmée des opérateurs privés en matière de THD conduit à diminuer l'axe de sa réserve de performance et de la réserve que la Commission avait demandé de conserver lors de la modification proposée en 2017.

- Au regard des ces diminutions, les moyens des axes 3 et 4 sont augmentés à destination notamment de propositions nouvelles soutenant les projets créateurs d'emplois et des projets de mobilité durable.

Pour ce qui concerne les axes non prioritaires :

- L'axe 5 est principalement marqué par la diminution liée à sa réserve de performance et par la réaffectation des moyens liés au projet d'UVE initialement prévu dans la zone nord est de l'île et pour lequel l'AG n'a reçu aucune demande.

- L'axe 6 n'est pas modifié.

- L'axe 7 connaît une augmentation au regard des besoins de financement recensés

A ce titre, ce sont principalement les opérations identifiées concernant la réhabilitation et la construction des bâtiments éducatifs (centres de formation, lycées, université etc.) qui bénéficient de moyens complémentaires.

Enfin, l'axe 8 n'étant flexible avec aucun autre axe, connaît des réallocations « internes » entre ses priorités d'investissements. Au regard des taux de chutes importants liés au dispositif soutenant le fret, des moyens complémentaires sont notamment alloués aux opérations concernant la résilience aux aléas climatiques.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	24 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Saint Denis, Île de la Réunion, France
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution

relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B AVENUE JF KENNEDY L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 sept. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	50 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	24 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	50 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	26 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	26 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 197 529,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 195 753,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	1 775,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	0,00

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	26 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	APICAP
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 rue Goethe 75116 Paris France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	5 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 295 014,33
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	621 606,88
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	621 606,88

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	673 407,45
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	673 407,45
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	381 775,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	380 000,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	1 775,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 295 014,33
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	621 606,88
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 295 014,33
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	621 606,88
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	621 606,88
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	673 407,45
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	3
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	673 407,45
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	673 407,45
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,58
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 502 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	673 407,45
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	673 407,45
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	844,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a),	

b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BFCOI
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	58 rue Alexis de Villeneuve Saint Denis, Ile de la Réunion, France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 juin 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	37 200 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 856 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 856 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	9 397 876,80
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 510 980,86
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 510 980,86
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 886 895,94
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 886 895,94
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	0,00

programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 397 876,80
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 510 980,86
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 397 876,80
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 510 980,86
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 510 980,86
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 886 895,94
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	218
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	218
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	211
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	211

29.2.1. dont micro-entreprises	211
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	4 886 895,94
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 886 895,94
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,67
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,03
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	16 984 342,06
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	44 140 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 886 895,94
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 886 895,94
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	844,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	211,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible	211,00

de l'indicateur de réalisation	
--------------------------------	--

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2020, T2		2017, T1	2022, trimestre 4	8 - 7c	0,00	Passation des marchés	Sans objet	26 sept. 2016	Le dossier fait l'objet d'un suivi régulier à l'occasion des Comité de suivi, dont celui de novembre 2019. L'accompagnement de Jaspers du Dossier grand projet est en cours. La soumission à l'avis de l'expert indépendant est prévue cette année
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)	2016FR16RFMP002	Approuvé	2 023 567 636,00	454 421 027,00	2016, T4	4 avr. 2017	2014, T1	2024, trimestre 2	6 - 7c	82,00	Construction avancée	Linéaire réalisé à 80 %	6 nov. 2013	Suite à l'information du maître d'ouvrage auprès de la Commission, il est proposé un décalage de la date d'achèvement au T2, 2024. Cette information a été communiquée lors du Comité de suivi de novembre 2019.
THD	2017FR16RFMP001	Approuvé	250 462 700,44	150 758 419,00	2018, T2	30 nov. 2018	2019, T4	2021, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Construction	Démarrage des travaux en 2019 – premières prises prévues en 2020	22 mai 2019	Après un ultime décalage dû à une plainte contre le marché mais qui a été définitivement jugé conforme, les travaux ont débutés. La livraison de la tranche ferme du marché est prévue en T4 2021. Ce dossier fait l'objet d'un point en Comité de suivi de novembre 2019.
Traitement amont des déchets		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2020, T2		2020, T4	2022, trimestre 4	5 - 6a	0,00	Conception	Sans objet	3 janv. 2019	L'accompagnement par Jaspers du dossier Grand projet est en cours – le Projet devra être réajusté au regard de la modification du PO déposée fin 2019 conformément aux éléments présentés en Comité de suivi de novembre 2019. Sa soumission est prévue au second semestre 2020

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Nouvelle Route du Littoral avec TCSP

L'opération est déjà partiellement réalisée avec 80% de linéaire et l'ensemble du gros œuvre de la partie viaduc réalisé ainsi que certaines digues. La livraison de la totalité de l'ouvrage est liée à l'achèvement de la dernière digue. Le Maître d'ouvrage a informé qu'au regard de la question de l'approvisionnement en matériaux, le calendrier doit être recalé :

La nouvelle date prévisionnelle d'achèvement est : 2024, T2

Traitement amont des déchets

Les services de l'AG Région ont proposé aux deux porteurs de projet potentiels, un accompagnement sur la méthodologie GP.

SYDNE n'a pas donné suite à cette proposition. L'abandon du projet a été acté au regard des délais nécessaires pour les procédures GP, aides d'état et du PO (cf. CNS novembre 2019).

ILEVA est accompagné par JASPERS depuis mai 2017. Les études liées au GP n'ont démarré toutefois qu'en janvier 2019.

Des incertitudes demeurent pour ce seul dossier UVE existant, dans un contexte de fin de programmation, liées aux conditions financières finales qui assureraient un équilibre économique au projet UVE, non connues à ce jour alors qu'elle constitue un élément central, de la date d'agrément d'une aide d'état non notifiée à ce jour et des incertitudes entourant tout projet nécessitant des autorisations environnementales ICPE.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il a été proposé au CNS de novembre 2019 que les moyens communautaires initialement concentrés sur la seule valorisation énergétique soient transférés sur la partie de traitement amont.

La modification de programme déposée fin 2019 prend par ailleurs en compte cet élément, le GP étant à ce titre rebaptisé « Traitement Amont des déchets ».

Date prévisionnelle de soumission du GP (ILEVA) : 2020, S2 sur la base des dispositions de l'article 102-1 du règlement général.

Cette date prévisionnelle n'est pas totalement stabilisée, conditionnée in fine par le calendrier des procédures environnementales, de la décision des aides d'état et de l'agrément du tarif de rachat de

l'électricité produite.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - PROGESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	1 742 795,40	1,69%
4	69 900 189,12	44,30%
5	23 292 369,26	16,60%
6	67 136 952,15	40,21%
8	29 133 484,27	15,31%
Total	191 205 790,21	16,91%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--